ONU programme pour l'environnement

CBD

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/WG2020/5/1/Add.2
10 novembre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020
Cinquième réunion
Montréal, Canada, 3-5 décembre 2022
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

NOTE RELATIVE AU DÉROULEMENT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

Note des Coprésidents

I. INTRODUCTION

1. En plus de l'ordre du jour provisoire (CBD/WG2020/5/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/WG2020/5/1/Add.1), le présent document présente l'organisation provisoire des travaux de la cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a été élaboré par les coprésidents avec l'appui de la Secrétaire exécutive et grâce aux conseils du Bureau de la Conférence des Parties.

2. À sa quatrième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a décidé de convoquer sa cinquième réunion immédiatement avant la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, à Montréal, du 7 au 19 décembre 2022.

3. De même, à sa quatrième réunion, le Groupe de travail a convenu de convoquer un petit groupe informel de Parties, équilibré sur le plan régional, afin d'élaborer des propositions de texte simplifié du cadre, sur la base de l'examen et de l'analyse techniques du texte issu de la quatrième réunion. Cela était nécessaire au vu de l'état du projet de cadre à la fin de la quatrième réunion. Le rapport de la réunion du Groupe informel (CBD/POST2020/OM/2022/1/2), qui s'est tenue à Montréal du 26 au 30 septembre, contient les résultats des observations techniques et de l'analyse du texte du projet de cadre issu de la quatrième réunion du Groupe de travail, ainsi qu'une proposition de texte simplifié, plus facile à lire et à communiquer. Les différentes options et les points de divergence sont plus clairement visibles dans le texte simplifié. En outre, les principaux résultats de la réunion du Groupe informel sont disponibles dans les six langues des Nations Unies dans le document CBD/WG2020/5/2.

4. La présente note a été élaborée en vue d'aider les Parties, les autres Gouvernements et les observateurs à préparer la cinquième réunion du Groupe de travail. La note doit être considérée conjointement avec l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté de cette réunion, mentionnés ci-dessus. La présente note expose les objectifs de la réunion et les modalités et l'organisation des travaux.

* CBD/WG2020/5/1.

II. OBJECTIFS DE LA RÉUNION

5. Les objectifs de la cinquième réunion du Groupe de travail sont de faire avancer les négociations sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et sur l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques, et de produire, comme résultat, une version finale de cadre mondial, ainsi qu'un projet final de décision sur l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à la partie II de sa quinzième réunion.

6. Les coprésidents espèrent que les Parties et les parties prenantes s'engageront pleinement dans les négociations et s'appuieront sur les progrès réalisés à la quatrième réunion du Groupe de travail à Nairobi, en juin 2022, et qu'elles bénéficieront des travaux du Groupe informel, qui a élaboré un projet de texte simplifié pour le cadre. Il convient de noter que, compte tenu des limites de temps à de la cinquième réunion du Groupe de travail, il est essentiel de se concentrer sur les questions clés restant à résoudre, notamment en acceptant collectivement d'examiner la base de texte simplifié du cadre élaboré par le Groupe informel, sans préjudice des positions des Parties sur diverses questions.

7. Il est donc suggéré que, lors de la cinquième réunion du Groupe de travail, la priorité soit donnée à ce qui suit :

a) Sections du cadre qui n'ont pas été entièrement négociées lors des précédentes réunions du Groupe de travail ;

b) Les crochets restants dans les sections, les objectifs et les cibles, qui peuvent être résolus par un nouvel échange de vues et des solutions de compromis, en particulier les éléments qui ne dépendent pas directement de l'examen par la Conférence des Parties des projets de décisions recommandés par les deux Organes subsidiaires ;

c) Les propositions de nouvelles cibles qui ont été présentées à la quatrième réunion du Groupe de travail et notées dans son rapport. Les Parties sont vivement encouragées, en vue d'avancer vite, à ne pas apporter de nouvelles idées, textes ou parenthèses n'ayant pas été retenus dans le rapport de la quatrième réunion du Groupe de travail ;

d) Le projet de décision concernant l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques à transmettre à la Conférence des Parties pour examen à la partie II de sa quinzième réunion.

8. Les Parties et les parties prenantes sont donc encouragées à se concentrer sur la résolution des différends, en élaborant un texte de compromis avec un langage concis, et à s'abstenir d'ajouter de nouvelles idées qui entraveraient la production d'un texte du cadre devant être présenté à la Conférence des Parties sous une forme qui facilite sa finalisation et son adoption.

III. MODALITÉS

9. La cinquième réunion du Groupe de travail se déroulera en présentiel afin de s'assurer que ses travaux s'achèvent et que les participants sont en mesure de mener des négociations approfondies. Les règles de procédure standard s'appliqueront.

10. Conformément aux dispositions convenues par le Bureau de la Conférence des Parties, un accès en ligne interactif complet avec droits de parole ne sera accordé qu'à titre exceptionnel et dans les circonstances suivantes :

a) Lorsqu'une Partie n'est pas en mesure d'être représentée à Montréal en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Dans de tels cas, le secrétariat évaluera et accordera un accès en ligne avec droits de parole au cas par cas ;

b) Dans le cas où un représentant des Parties devrait s'isoler en raison d'un test positif à la COVID- 19, celui-ci aurait un accès de conférencier durant sa période de quarantaine jusqu'à obtention d'un test négatif après une période d'isolement de cinq jours, suite à quoi l'accès conférencier serait supprimé ;

c) Lorsqu'une Partie est représentée, à Montréal, par un seul représentant et que les sessions se tiennent en parallèle. L'accès conférencier en ligne ne doit être utilisé que lorsque les groupes de contact se tiennent en parallèle ; un seul représentant par Partie exercera ses droits de conférencier à tout moment.

12. Concernant les représentants des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition, un financement sera disponible pour aider deux représentants par Partie éligible.

13. L'interprétation dans toutes les langues officielles des Nations Unies sera assurée lors des sessions plénières pour les participants en personne et les participants en ligne, comme décrit au paragraphe 10 ci-dessus.

14. Afin de maximiser le temps disponible pour les consultations bilatérales et informelles entre les Parties en vue de trouver un compromis, il n'y aura pas d'événements parallèles ni de sessions d'information.

IV. ORGANISATION DES TRAVAUX

Points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour

15. La cinquième réunion du Groupe de travail sera ouverte par les coprésidents du Groupe de travail le samedi 3 décembre 2022 à 10 heures. Compte tenu du temps limité disponible pour les négociations, aucune déclaration d'ouverture ne sera proposée aux groupes régionaux, les Parties ou les observateurs.

16. Au point 2 de l'ordre du jour, le Groupe de travail devrait adopter l'organisation des travaux.

17. Au point 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail entendra les rapports des coprésidents du Groupe de travail sur les travaux intersessions réalisés depuis la quatrième réunion, y compris les travaux du Groupe informel sur le cadre mondial de la biodiversité[1], qui a tenu une réunion en présentiel à Montréal, au Canada, du 26 au 30 septembre 2022[2].

18. Les présidents des Organes subsidiaires seront également invités à fournir de brèves mises à jour sur les progrès et les résultats de leurs travaux intersessions qui sont directement liés à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, y compris ceux sur la mobilisation des ressources et le cadre de suivi.

Séances plénières, groupes de contact et autres groupes informels

19. Trois sessions (soit des plénières, des groupes de contact ou des groupes d'amis des coprésidents ou des coresponsables) se tiendront chaque jour de 10h00 à 13h00, de 15h00 à 18h00 et de 19h30 à 22h30.

20. Une séance plénière d'ouverture se tiendra le premier jour de la réunion (3 décembre 2022), et une séance plénière de clôture se tiendra le dernier jour de la réunion (5 décembre 2022) pour examiner les résultats des groupes de contact et adopter le rapport de la réunion, ainsi que des recommandations à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, y compris le projet de texte du cadre et le projet de décision sur l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques.

21. Selon la pratique habituelle, les interventions pendant les sessions plénières seront limitées à un maximum de six minutes pour les groupes régionaux, trois minutes pour les Parties individuelles et trois minutes pour les observateurs, dans la mesure où le temps le permet.

22. Il est envisagé que le même ensemble de groupes de contact, en termes de direction et d'objectif principal, que celui établi lors de la quatrième réunion du Groupe de travail, soit établi par la plénière, avec quelques modifications si nécessaire. Les groupes de contact seront ouverts à la participation de toutes les

[1] Voir la notification 2022-051, datée du 23 août 2022.
[2] Le rapport de cette réunion est disponible sur https://www.cbd.int/meetings/POST2020-OM-2022-01. Les principaux résultats de la réunion du Groupe informel sont disponibles dans les six langues des Nations Unies dans le document CBD/WG2020/5/2.

Parties. Les autres Gouvernements et les représentants des observateurs pourront également participer aux groupes de contact, sauf décision contraire des coresponsables des groupes de contact.

23. Les groupes de contact se tiendront en parallèle, à partir du premier jour de la réunion. Toutefois, aucun groupe de contact ne se tiendra parallèlement à une session plénière et il n'y aura pas plus de deux réunions de groupe de contact à la fois. Les groupes de contact travailleront en anglais et, par conséquent, les documents non officiels examinés lors des réunions du groupe seront en anglais. Selon la pratique habituelle, les résultats des groupes de contact seront fournis dans toutes les langues pour être examinés par la plénière en tant que CRP.

24. Les coprésidents/coresponsables peuvent également décider de convoquer d'autres types de groupes informels, tels que les groupes d'amis des coprésidents/coresponsables, pour faire avancer leurs travaux sur certaines questions. Les réunions de ces groupes peuvent se tenir en parallèle les unes avec les autres, et en parallèle des groupes de contact, le cas échéant, en tenant compte des contraintes des petites délégations.

25. Les groupes de contact seront encouragés à fixer des limites de temps pour la discussion de chaque section, objectif ou cible). Si ces discussions ne peuvent être finalisées dans le temps imparti, les coresponsables peuvent créer un groupe d'amis des co-responsables pour aborder des questions techniques spécifiques, ou demander aux coprésidents du Groupe de travail de proposer une voie à suivre.

26. Les coprésidents du Groupe de travail, en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties, peuvent créer un groupe d'amis des coprésidents, comprenant un groupe de négociateurs principaux, pour les aider à faire avancer les travaux du Groupe de travail.

Point 4 de l'ordre du jour. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

27. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Groupe de travail devrait faire avancer de manière significative l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en vue de son examen et de son adoption par la Conférence des Parties à la deuxième partie de sa quinzième réunion. Les coprésidents exposeront les grandes lignes du travail proposé à réaliser au cours de la réunion et établiront des groupes de contact selon les besoins, conformément à l'approche exposée dans la section précédente.

28. Compte tenu du temps limité et de l'urgence de faciliter des négociations efficaces lors de cette réunion, les coprésidents inviteront les Parties à utiliser les résultats du Groupe informel, y compris le texte simplifié proposé du cadre ainsi que l'analyse technique du projet de texte de la quatrième réunion, comme base de travail des groupes de contact. Cela se fera sans préjudice de la position des Parties sur les éléments du texte. Ainsi, si les Parties peuvent souhaiter s'inspirer de certains éléments de langage du rapport de la quatrième réunion, elles seront priées d'éviter de surcharger le texte simplifié du Groupe informel. Afin de faciliter les délibérations des groupes de contact, les coresponsables peuvent inviter les membres du Groupe informel à clarifier toute question technique, et à expliquer la raison d'être du texte rationalisé, si nécessaire. Les membres du Groupe informel peuvent également être invités à informer les réunions des groupes régionaux dans le même but.

29. Le Groupe de travail est encouragé à se référer aux indicateurs pertinents préparés par l'Atelier d'experts sur le cadre de surveillance de l'Atelier mondial sur la biodiversité pour l'après-2020, afin d'éclairer son examen des objectifs respectifs.[3]

30. À la clôture de la quatrième réunion du Groupe de travail, les différentes parties du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 se trouvaient à différents stades d'élaboration. Alors que certaines parties avaient été examinées en profondeur, d'autres avaient été partiellement discutées, et certaines n'avaient pas été examinées. Afin de faire avancer toutes les parties du cadre de manière égale vers un projet

[3] Les indicateurs sont énumérés dans les tableaux annexés au projet de décision au point 9B de l'ordre du jour de la Conférence des Parties (voir CBD/COP/15/2).

final, de maximiser l'utilisation efficace du temps et de faciliter efficacement les négociations, les groupes de contact se concentreront sur les points suivants :

a) Sections du cadre qui n'ont pas été entièrement négociées lors des précédentes réunions du Groupe de travail : sections A, B, B. bis, D, E, H, I et K ;

b) Les crochets restants dans les sections, les objectifs et les cibles, qui peuvent être résolus par un nouvel échange de vues et des solutions de compromis (c'est-à-dire les éléments autres que ceux qui dépendent directement de l'examen par la Conférence des Parties des décisions connexes et les éléments critiques qui peuvent être mieux traités par la Conférence des Parties) ;

c) Propositions de nouvelles cibles, notées dans le rapport de la quatrième réunion du Groupe de travail.

31. Il convient de souligner que, grâce à cette hiérarchisation, le temps alloué à la cinquième réunion du Groupe de travail sera utilisé le plus efficacement possible pour faire avancer l'élaboration du cadre, et qu'il restera probablement quelques éléments à résoudre par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

Point 5 de l'ordre du jour. Informations sur les séquences numériques

32. Au titre du point 5 de l'ordre du jour relatif à l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques, les négociations s'appuieront sur les résultats de la quatrième réunion du Groupe de travail, ainsi que sur les progrès réalisés par le Groupe consultatif informel des coprésidents sur l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques, comme indiqué dans le document CBD/WG2020/5/3. Les coresponsables du Groupe consultatif informel des coprésidents seront invités à fournir un bref rapport sur les progrès et les résultats de ses travaux, y compris l'application du cadre d'évaluation des politiques à l'évaluation des options politiques.

33. Les Coprésidents établiront un groupe de contact pour discuter du projet de décision à transmettre à la Conférence des Parties lors de la deuxième partie de sa quinzième réunion, qui pourra être assisté par un ami du groupe des coprésidents.

Réunions régionales

34. Il sera possible d'organiser des réunions régionales avant l'ouverture des réunions pendant une demi-journée au maximum le 2 décembre 2022, et les 3, 4 et 5 décembre, de 9 heures à 9 h 55.

Annexe

PROPOSITION D'ORGANISATION DES TRAVAUX

Le tableau suivant donne un aperçu de l'organisation proposée des travaux. Le niveau de détail est plus élevé le premier jour de la réunion, Concernant les jours suivants, les coprésidents adapteront la répartition globale du temps en tenant compte des objectifs clés de cette réunion. En tant que tel, le calendrier proposé pour les groupes de contact est uniquement indicatif.

<table>
<tr><th>Date</th><th colspan="2">Séance du matin (10 heures-13 heures)</th><th>Session de l'après-midi (15h - 18h)</th><th>Session du soir (7.30- 10.30 pm)</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Sam
3 déc</td><td rowspan="2">Plénière
Point 1. Ouverture de la réunion
Point 2. Organisation des travaux
Point 3. Rapport des Co- Présidents sur le travail intersessionnel
Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
Point 5. Informations sur les séquences numériques des ressources génétiques</td><td>Si le temps le permet :
GC-6
Sections A, B, Bbis et D</td><td>GC- 6 (suite)
Sections A, B, Bbis et D</td><td>GC- 6 (suite)
Sections A, B, Bbis et D</td></tr>
<tr><td>GC- 5
ISN</td><td>GC- 4
Cibles 17, 20, 21, 22 et nouvelles cibles (comme indiqué dans le rapport de la quatrième réunion du Groupe de travail)</td><td>GC- 4 (suite)
Cibles, 17, 20, 21, 22 et nouvelles cibles</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Dim
4 déc.</td><td colspan="2">GC-6
Sections E, H, I et K</td><td>GC-6 (suite)
Sections E, H, I et K</td><td>Consultations bilatérales/informelles ou FoC</td></tr>
<tr><td colspan="2">GC-2
Cibles 1, 4, 5 et 6</td><td>GC-2
Cibles 1, 4, 5 et 6</td><td>FOC
ISN</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th>Date</th><th>Séance du matin (10 heures-13 heures)</th><th colspan="2">Session de l'après-midi (15h - 18h)</th><th>Session du soir (7.30- 10.30 pm)</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Lun
5 déc.</td><td>GC-1
Objectifs A, B et C</td><td>GC-5
ISN (maximum 1h30)</td><td>Questions en suspens</td><td rowspan="2">Plénière
Point 4. Cadre mondial post-2020/ Point 5. ISNExamen des résultats des groupes de contact :projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020projet de décision sur l'information sur les séquences numériques des ressources génétiquesPoints 6, 7 et 8. Questions diverses, adoption des documents L, rapport et clôture</td></tr>
<tr><td>GC-4
Cibles 14, 15 et 16</td><td colspan="2">GC-3
Cibles 9, 10 et 11</td></tr>
</table>